

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 30 septembre 2022**

N°19/Marchés publics

**Convention cadre "Groupement de commandes" avec la Communauté d'Agglomération  
- Adhésion à de nouvelles familles et sous-familles d'achats**

Le vendredi 30 septembre 2022, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 22 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Véronique CHAINIAU

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Hervé ZILBER, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentées** : Mme Teresa EVERARD par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

**Absents excusés** : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, M. Bankaly KABA

**Absent** :

M. le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2021, il a été autorisé à signer une convention de principe constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Cette convention doit permettre de mutualiser les achats et ainsi optimiser au mieux les coûts directs des collectivités adhérentes, par des économies d'échelle liées à la massification et à la stratégie des commandes, et les coûts indirects par des gains sur les frais de gestion ; la passation des marchés publics ou accords-cadres pouvant relever à la fois des besoins communaux et intercommunaux, en matière de services, fournitures ou travaux (à l'exception cependant des opérations de travaux portant sur un ouvrage unique).

M. le Maire rappelle également que la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France est désignée en qualité de coordonnateur et prendra en charge les frais de publicité et autres frais éventuels de procédure concernant les mises en concurrence ultérieures.

A titre informatif, il est précisé que cette convention, dans un souci de stratégie commune d'achats publics, concernait initialement, les familles d'achats suivantes :

- L'informatique (Sous-famille d'achats : matériels/ logiciels/ prestations) ;
- La vidéoprotection (Sous-familles d'achats : assistance à maîtrise d'ouvrage et travaux) ;
- Les fournitures de bureau (Sous-famille d'achats : Fournitures administratives et le matériel de bureau/Papèterie) ;

- Les vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) (Sous-familles d'achats : vêtements de travail/ EPI) ;
- Espaces verts (Sous-familles d'achats : L'élagage, l'abattage et le diagnostic des arbres /fourniture de végétaux) ;
- Dispositifs médicaux (Sous-famille d'achats : Les défibrillateurs (acquisition et maintenance)) ;

M. le Maire explique que dans la continuité de la convention cadre « groupement de commandes » susvisée, la Communauté d'agglomération souhaite proposer à ses communes membres 4 nouvelles familles d'achats (Mobilier/Produits chimiques/Bâtiment/ Eclairage public) et une sous-famille d'achats « RGPD » au sein de la famille d'achats Informatique.

M. le Maire indique que la commune a choisi, à ce stade, de retenir les familles et sous-familles suivantes ; sachant que celles-ci donneront lieu à des consultations en 2022/2023 :

Mobilier	Mobilier standard
	Sièges
	Mobilier pour les aménagements de poste
Produits chimiques	Produits d'entretien courant
Bâtiment	Contrôle et entretien des extincteurs
	Maintenance SSI
	Travaux d'entretien
Éclairage public	Travaux et maintenance de l'éclairage public

M. le Maire rappelle qu'à chaque consultation, la Communauté d'agglomération en informera en amont les communes et les autres acheteurs publics associés du territoire, à charge pour ces entités de confirmer leur intérêt à regrouper leurs achats et de communiquer leurs besoins avant le lancement de la procédure de mise en concurrence.

Aussi, M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir valider l'annexe J2 à la convention constitutive (2022/2023) « Sélection des familles et sous-familles d'achats » afin de matérialiser les choix de la commune auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2021 portant autorisation de signature de la convention de principe constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 19 septembre 2022,

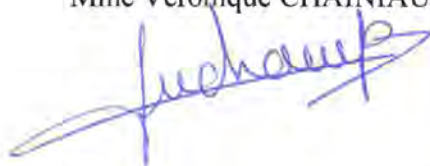
CONSIDERANT que dans le cadre de cette convention cadre « groupement de commandes », la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France propose d'enrichir les propositions d'achats groupés avec 4 nouvelles familles d'achats et une nouvelle sous-famille d'achats « RGPD »,

AUTORISE M. le Maire à signer l'annexe J2 à la convention constitutive 2022/2023 permettant de sélectionner les familles et sous-familles d'achats suivantes dans le cadre de la convention « groupement de commandes » conclue avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France :

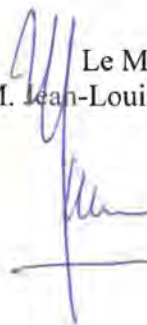
Mobilier	Mobilier standard
	Sièges
	Mobilier pour les aménagements de poste
Produits chimiques	Produits d'entretien courant
Bâtiment	Contrôle et entretien des extincteurs
	Maintenance SSI
	Travaux d'entretien
Éclairage public	Travaux et maintenance de l'éclairage public

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,  
Mme Véronique CHAINIAU



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **10 OCT. 2022**  
Transmission en Sous-préfecture le : **10 OCT. 2022**



**3 0 SEP. 2022**

*Le Maire de Villiers-le-Bel,*

M. Le Maire  
**Jean-Louis MARSAC**



**GROUPEMENT DE COMMANDES**

**ANNEXE J2 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE  
2022-2023**

« SÉLECTION DES FAMILLES ET SOUS-FAMILLES D'ACHATS »

**Liste des projets de mutualisation proposés pour 2022/2023**

Famille d'achats	Sous-Famille d'achats	Choix du membre (cocher la case)
Informatique	RGPD	<input type="checkbox"/>
Mobilier	Mobilier standard	<input checked="" type="checkbox"/>
	Sièges	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mobilier pour les aménagements de poste	<input checked="" type="checkbox"/>
Produits chimiques	Produits d'entretien courant	<input checked="" type="checkbox"/>
	Produits pour les piscines	<input type="checkbox"/>
Bâtiment	Contrôle et entretien des extincteurs	<input checked="" type="checkbox"/>
	Maintenance SSI	<input checked="" type="checkbox"/>
	Travaux d'entretien	<input checked="" type="checkbox"/>
Éclairage public	Travaux et maintenance de l'éclairage public	<input checked="" type="checkbox"/>

**Signature du membre du groupement**

*Pour le membre adhérent,*

Le membre	Fait à	le	Signature